

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*ROSMARINUS OFFICINALIS CINEOLIFERUM***1. Identification de la substance et de la société :****1.1 Identificateur de produit :**

- Nom du produit : Romarin A Cineole bio, huile essentielle
- Nom botanique : Rosmarinus officinalis cineoliferum
- N° CAS : 8000-25-7
- N° EINECS : 283-291-9
- N° CoE : 406n
- N° FEMA : 2992
- REACH : Exempt

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

- Substance 100% pure et naturelle
- Utilisation de la substance : Alimentaire
- Certifié biologique par FR-BIO-01

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

- Société : Domaine des Arômes Français
- Adresse : 1085 route de saint sauveur  
26110 Sainte Jalle
- Mail : contact@domainedesaromesfrancais.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Centre antipoison France (PARIS) : +33(0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

**2. Identification des dangers :****2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

Acute Tox.4	H332	Nocif par inhalation
Asp. Tox.1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Skin sens. 1	H 317	Peut provoquer une allergie cutanée
Stot SE 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**2.2 Eléments d'étiquetage :**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 et ses adaptations :

- *Pictogramme de danger :*



SGH07



SGH02



SGH08



SGH09

- *Mention d'avertissement :* Danger

- *Mention de danger :*

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- *Conseil de prudence :*

- *Prévention :*

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants des vêtements et des lunettes de protection

- *Intervention :*

P301/310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin

P302/352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P362/364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

- *Elimination :*

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur.

- Autres dangers :*

Substances allergènes selon la directive N°2023/1545/CE

Pinène	≤ 20.00%
Camphre	≤ 17.00%
Beta-caryophyllene	≤ 5.00%
D-Limone	≤ 4.00%
terpineol	≤ 3.00%
Linalol	≤ 2.00%
Alpha-terpinene	≤ 1.00%
terpinolene	≤ 0.50%

Composants CMR\* n'entrant pas de classification: Methyl eugénol (<0.06%)

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

### 3. Composition/Informations sur les composants :

#### 3.1 Substances :

Substance naturelle complexe (SNC) 100% pure et naturelle, huile essentielle biologique certifié par FR-BIO-01

#### 3.2 Mélange :

Classification selon la directive 1272/2008 :

Nom	N°Einecs EC	CAS	Mention et classe de danger	Limite
Alpha pinène	201-291-9	80-56-8	Flam. Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304 Skin Sens.1, H317 Aquatic acute 1, Aquatic Chronic 1, H410	≤ 17.00%
Camphre	200-945-0	76-22-2	Flam. Sol,2 H228 Acute Tox.4, H332 STOT SE 2, H371	≤ 15.00%
Camphene	201-234-8	79-92-5	Flam. Sol, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic acute 1, Aquatic Chronic 1, H410	≤ 7.00%
Cinéol 1,8	207-431-5	470-82-6	Flam. Liq.3, H226	≤ 52.00%
Bornéol	208-080-0	507-70-0	Flam. Sol,2 H228	≤ 5.00%
Beta-pinène	204-872-5	127-91-3	Flam. Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304 Skin Sens.1, H317 Aquatic acute 1, Aquatic Chronic 1, H410	≤ 10.00%
D-Limonène	227-813-5	5989-27-5	Flam. Liq.3, H226	≤ 4.00%

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

			Asp. Tox.1, H304 Skin Irrit.2, H315 Skin Sens.1, H317 Aquatic acute 1, Aquatic Chronic 1, H410	
Myrcène	204-622-5	123-35-3	Flam. Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	≤ 3.00%
Para Cymène	202-796-7	99-87-6	Flam. Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	≤ 4.00%
Alpha Terpinéol	202-680-6	98-55-5	Skin Irrit.2, H315 Eye Irrit. 2, H319	≤ 4.00%
Gamma Terpinène	202-794-6	99-85-4	Flam.Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304	≤ 3.00%
Linalol	201-134-4	78-70-6	Skin Irrit.2, H315	≤ 2.00%
Terpinène 4-ol	209-235-5	562-74-3	Acute Tox.4, H302 Skin Irrit.2, H315 Eye Irrit. 2, H319	≤ 4.00%
Delta 3 carène	236-719-3	13466-78-9	Flam.Liq.3, H226 Asp. Tox.1, H304 Flam.Liq.3, H226 Skin Sens.1, H317 Asp. Tox.1, H304	≤ 3.00%

#### 4. Premiers secours :

##### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste contacter un médecin
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. En cas de malaise ou de doute consulter un médecin. Si la victime porte des lentilles, rincer immédiatement les yeux, enlever les lentilles après rinçage
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir sauf indication contraire, consulter un médecin.
Inhalation excessive	Fournir de l'air frais, si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Rougeur de la conjonctive

Contact avec la peau : Rougeur locale, un œdème, irritation, réactions allergiques

Ingestion : Danger par aspiration

Inhalation : Toux, difficultés respiratoires

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin.

## 5. Mesure de lutte contre l'incendie :

### 5.1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Production possible de fumées toxiques en cas de feu

### 5.3 Conseils aux pompiers :

- Éviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées
- Utiliser un masque
- Si le feu n'est pas important recouvrir à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture
- Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu, les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.

Éloigner toutes sources d'inflammation.

Aérer les locaux

Ne pas fumer

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

En cas de pollution environnementale, informer les autorités compétentes

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Les matières absorbantes devront être détruites selon la réglementation en vigueur.

## 7. Manipulation et stockage :

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées
- Équipement et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail
- Équipements et procédures interdits : Fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de températures trop grandes.

Aérer les locaux, éviter les contenants en PVC.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la réglementation, pas de recommandation particulière.

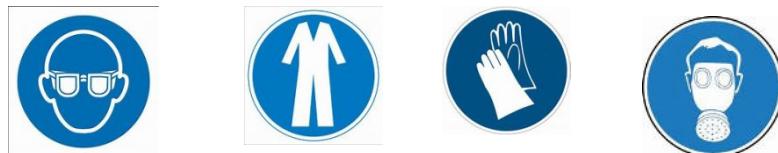
## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

### 8.1 Paramètres de contrôle

Se référer aux réglementations en vigueur

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Pictogramme d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les EPI dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection du corps : Eviter le contact avec la peau, porter des vêtements de protection appropriés. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- Protection des mains : Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. Type de gants conseillées : Caoutchouc Nitrile, PVA (Alcool polyvinyle), les gants doivent être imperméable conformes à la norme NF EN374.
- Protection respiratoire : Un masque est recommandé dans des locaux mal aéré
- Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Eviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux ou ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

## 9. Propriétés physique et chimiques :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique :	Liquide mobile limpide
Qualité :	Huile essentielle biologique, 100% pure et naturelle
Couleur :	jaune pâle à vert jaunâtre
Odeur:	Caractéristique, fraîche
PH :	Non applicable
Point de fusion :	non déterminé
Point initial d'ébullition :	Information non disponible

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

Point d'éclair :	+43°C
Pression de vapeur (25°C) :	Information non disponible
Taux d'évaporation :	Information non disponible
Inflammabilité :	Information non disponible
Densité de vapeur à 25°C :	Information non disponible
Densité relative à 20°C	0.890 à 0.915
Solubilité dans l'eau :	Insoluble dans l'eau mais soluble dans l'éthanol.
Viscosité :	Information non disponible
Température décomposition :	Informations non disponibles.
Température d'auto-inflammabilité :	Information non disponible
Propriété explosives :	Pas de risques d'explosion à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX
Propriétés comburantes :	Ne contient aucune substance capable de s'enflammer

*Autres données :*

Indice de réfraction à 20°C :	Min : 1.460 Max : 1.670
Pouvoir rotatoire à 20°C :	Min : -2° Max : +10°
Principaux composants :	Cinéol 1.8 (41.00 à 52.00%) Alpha pinène (9.00 à 17.00%) Camphre (5.00 à 15.00%) Beta-Pinène (2.00 à 10.00%)

## Allergènes présents :

Pinene ( $\leq 20,00\%$ ) ;  
camphre ( $\leq 17,00\%$ ) ;  
Beta caryophyllene ( $\leq 5,00\%$ )  
D-Limonène ( $\leq 4,00\%$ )  
Terpineol ( $\leq 3,00\%$ )  
Linalol ( $\leq 2,00\%$ )

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

## Conditions de conservation :

Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable. Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.

## Durée de vie :

Date limite d'utilisation optimale (DLUO) 3 ans à compter de la date d'expédition ; au-delà le produit peut être utilisé sous réserve d'un contrôle physique, organoleptique et analytique effectués par le client.

**10. Stabilité et réactivité :****10.1 Réactivité :**

Ce produit est stable aux chocs, vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur il peut se créer une oxydation.

**10.2 Stabilité chimique :**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation, de stockage.

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**10.4 Conditions à éviter :**

Ne pas chauffer à une température élevée.

Ne pas exposer les contenants fermés au soleil et éloigner des sources d'ignition

**10.5 Matières incompatibles :**

P.V.C

**10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**11. Informations toxicologiques :****11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**

	Dose	Valeur	Méthodes
Effet néfaste par ingestion	DL org. 50	≥ 5000 mg/kg	Ingestion orale chez le rat
Effet néfaste par contact cutané	DL derm. 50	≥ 5000 mg/kg	Application dermale chez le lapin
Effet néfaste par inhalation	CL 50	Non disponible	/

**11.2 Mélange :**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le produit.

**12. Informations écologiques :****12.1 Toxicité :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste à long terme. Eviter les rejets dans les eaux de surface, stations d'épuration, égouts, ou eaux souterraines.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Les données ne sont pas disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Les données ne sont pas disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol :**

Les données ne sont pas disponibles

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Jusqu'à ce jour et d'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit.

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

**12.6 Autres effets nocifs :**

Catégorie de pollution des eaux (WGK) selon l'annexe 2 de la directive allemande sur les matières dangereuses.

**13.Considérations relatives à l'élimination :****13.1 Méthode de traitement des déchets :**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Conserver l'étiquette du récipient. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur, selon la directive 2008/98/CE pour l'Europe.

**13.2 Nettoyage :**

Le nettoyage se fait à la vapeur d'eau avec aération du local.

**14.Informations relatives au transport :**

*Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses*

**14.1 Numéro ONU :**

UN 1197

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :**

ADR / IMDG / IATA :Extraits Liquides

**14.3 Classe de danger pour le transport :**

ADR / IMDG / IATA :3

**14.3 Groupe d'emballage :**

ADR / IMDG / IATA :III

**14.4 Dangers pour l'environnement :**

*Polluant Marin*

**14.5 Règlements de transport**

Terrestre : RID-ADR

Maritime : IMDG

Aérien : ICAO-TI & IATA-DGR

**14.6 Code tarif douanier :**

3301 29.513700

#### 14.7 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Règles à respecter pour le chargement et déchargement des colis pour le transport routier :

- Précautions à prendre relatives aux denrées alimentaires, autres objet de consommation et aliments pour animaux.
- Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules
- Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule
- Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR sont dépassés.

#### 15. Informations réglementaires :

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

###### a) Dispositions particulières :

Législations des installations classées pour la protection de l'environnement 5ICPE) en France.

Tableau de maladies professionnelles prévues à l'article R, 461-3 du code du Travail.

Les textes communautaires de base font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Emballages munis d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir règlements N°1272/2008)

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir règlements N° 1272/2008).

###### b) Note :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions applicables au produit de la FDS.

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales, ou locales pouvant s'appliquer.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

##### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Données non disponible

#### 16. Autres informations :

Cette fiche de sécurité complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

**Récapitulatif des abréviations, mention de danger et phrase de risque :**

<i>Mention de danger</i>	<i>Descriptions</i>
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H410	Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Phrase de risque (directive N°67/548/CEE)</i>	
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxiques pour les organismes aquatiques
R51/53	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
<i>Phrase de sécurité (directive N°67/548/CEE)</i>	
S24	Eviter le contact avec la peau
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau
S36/37/38	Porter des vêtements, gants et lunettes de protection appropriés
S45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin
<i>Classement selon la directive 67/548/CEE</i>	
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif
C	Corrosif
<i>Abréviations</i>	
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route.
CAS	Chemical Abstracts service (numéro d'enregistrement auprès du chemical abstracts service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Classification labelling packaging
CMR	Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction
DSD	Directive relative aux substances dangereuses
EINECS	European inventory of existing commercial chemical substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of chemicals
IMDG	International maritime dangerous goods code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
IFRA	International Fragrance Association
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
N.S.A	Non spécifiée ailleurs
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative substance

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Nom : Huile Essentielle de Romarin cineole bio

Date d'application : 30/11/2023  
Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS  
Version N°1

STOT	Specific Target Organ Toxicity
WGK	Water Hazard class under german federal water management
<i>Liste des classes et catégorie de danger (règlement N° 1272/2008)</i>	
Acute tox 4	Toxicité aigue par voie orale, catégorie de danger 4
Aquatic acute 1	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic chronic 3	Danger pour le milieu aquatique
Asp.tox 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Eye Dam 1	Lésions oculaire graves, catégorie de danger 1
Eye irrit 2	Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie de danger 3
Flam Sol. 2	Solide inflammable, catégorie de danger 2
Skin Irrit 2	Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin corr. 1C	Corrosion cutanée, catégorie de danger 1C
Skin sens 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Liste des conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants, vêtements et lunettes de protection
P301+P310	En cas d'ingestion appeler le centre antipoison
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment
P305+P351+P338	Enlever les lentilles de contact, continuer de rincer
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur